



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

SUIVANT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 176.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, LE RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025, SERONT DÉPOSÉS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX.

Émilie Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le vingt-deuxième jour du mois de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Émilie Côté

Directrice générale et greffière-trésorière